

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mille vingt-deux, le 11 juillet à dix-neuf heures trente, le CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES BRIANCE-COMBADE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle Jane Limousin sous la Présidence de M. Yves LEGOUFFE, Président.

Date de convocation des membres du Conseil : 1er juillet 2022

Nombre de membres en exercice : 25 Nombre de membres votants : 19

Etaient présents (18) : BOURLIATAUD Isabelle ; CHANGION Daniel ; COUEGNAS David ; DAUDE Dominique ; DIDIERRE Jean-Gérard ; FOUR Franck ; FORESTIER Joël ; JEANDILLOU Corinne ; LAFARGE Didier ; LAFARGE Monique ; LAVAUD Henri ; LAUBARY Dominique ; LE GOUFFE Yves ; MATINAUD Gilles ; RIVET Françoise ; SAUTOUR Jean-Claude, SERRUT Valérie ; WAMPACH Joe

Pouvoirs (3): MONZAUGE Christian à DIDIERRE Jean-Gérard

Absents excusés (2): BLANQUET Géraldine; BROUSSE Didier; DE CUYPER Micheline;

LEYGNAC Roland; MONZAUGE Christian; RAIGNE Philippe

Absents (1): DEBLOIS Marie-Noëlle

Secrétaires de séance : DAUDE Dominique et LAFARGE Monique

Délibération n° 2022-61 : DM n°2 budget général

Vu le CGCT;

Vu l'instruction comptable M57

Monsieur le Président propose la Décision Modificative suivante sur le budget général afin de faire face à une erreur d'arrondi lors de la préparation budgétaire.

En virement de crédit,

Dépense ouverte en DI chapitre 040 - opérations d'ordre de transfert entre sections, article 13912 - régions : + 0,16 €

Accusé de réception en préfecture 087-248719338-20220711-2022-61-BF Date de réception préfecture : 12/07/2022

E. mail: cdc@briancecombade.fr

Dépense réduite en DI chapitre 16 - emprunts et dettes assimilées, article 1641 - emprunts en euros :

- 0,16 €

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

- D'ADOPTER la décision modificative ci-dessus du budget général

Fait et délibéré les, jour, mois et an que dessus Pour extrait conforme à Châteauneuf la Forêt, le 11 juillet 2022

> Le Président Yves LE GOUFFE